



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Convention de partenariat Ville d'Angoulême/ Institut National d'Histoire de l'Art -  
Projet de cartographie des collections d'objets africains et océaniens en France**

DE20200624_20	Conseil municipal du 24 juin 2020
Rapporteur : Gérard LEFEVRE	Télétransmise à la Préfecture le 26 JUIN 2020 Affichée le 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Date de convocation : 18 juin 2020

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Pascal MONIER, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Vincent YOU, Mme Catherine REVEL, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Elise VOUVET, M. Patrick BOURGOIN, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme Michèle FAYE, M. Alain JOURDAIN, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Josiane EPAUD, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, M. François ELIE, M. Gérard DESAPHY, M. Marcel DOMMARTIN, Mme Valérie SCHERMANN, M. Philippe VERGNAUD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Laurence BISTOS, Mme Sophie FORT, Mme Sandra ROS, Mme Sandrine JOUINEAU, Mme Zalissa ZOUNGRANA, M. Guillaume CHUPIN, Mme Charène MESNARD, Mme Frédérique CAUVIN, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Djilali MERIOUA, M. Raphaël MANZANAS .

Etait absent(e) :

Mme Véronique ARLOT

Ont donné procuration :

- Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER à Mme Michèle FAYE
- M. David COMET à M. Vincent YOU

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
La Responsable de Service  
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

**Convention de partenariat Ville d'Angoulême/ Institut National d'Histoire de l'Art - Projet de cartographie des collections d'objets africains et océaniques en France**

Développement des Arts et de la Culture  
id : 3012

Conseil municipal  
24 juin 2020

20

Rapporteur : Gérard LEFEVRE

Un projet de cartographie de collections est mené dans le cadre du programme « vestiges, indices, paradigmes : lieux et temps des objets d'Afrique (XIVe – XIXe s) », mis en place en septembre 2017, au sein du département « Histoire de l'art du XIVe au XIXe siècle » de l'Institut National d'Histoire de l'Art. Un travail de même teneur étant engagé au sein de la mairie d'Angoulême par le Musée d'Angoulême ; un partenariat pour co-construire cet outil nous est proposé par l'INHA. Ce programme a pour objectif de signaler des fonds aux chercheurs, étudiants et à tout public intéressé et favoriser ainsi l'étude des collections africaines et océaniques conservées en France.

Pour ce faire, une convention de partenariat est présentée pour définir les conditions de la participation de la Ville d'Angoulême et de l'INHA dans l'élaboration de la cartographie des collections d'objets africains et océaniques en France.

Elle prévoit notamment que l'INHA assure la saisie des données relatives aux collections africaines de France, la mise en ligne des recherches effectuées sur les collections africaines et océaniques de France ainsi que le portage des outils numériques sélectionnés pour réaliser la cartographie.

De son côté, la Ville d'Angoulême assure la saisie des données relatives aux collections océaniques de France et apporte son soutien technique si nécessaire par l'intermédiaire du développeur web de la ville pour la création de l'outil de cartographie.

Il est convenu que chaque partie prenne à sa charge l'intégralité des missions qui lui sont confiées et frais éventuels de déplacement pour les temps de recherche ou de réunion.


Ce programme débuté en mars comprend 4 étapes entre juin 2020 pour la présentation de l'objet numérique « cartographie » aux membres de l'équipe projet et mai-juin 2021 pour la conférence de presse du lancement de la cartographie.

Considérant l'intérêt de ce partenariat pour l'étude des collections du Musée d'Angoulême et son rayonnement, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
24 juin 2020

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint, à la Culture



*Georges LEFEVRE*

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

